



FNAB
Fédération Nationale
d'Agriculture Biologique

Conférence de presse

Jeudi 6 juillet à 14h, en distanciel.

Loi d'Orientation Agricole (LOA)

*Enseigner la Bio
& mieux accompagner les porteurs de projet
pour susciter des vocations :*

La FNAB présente ses PROPOSITIONS

INTERVENANT.ES

Philippe Camburet, Président de la FNAB

Thomas Montagne, référent enseignement FNAB

Laurence Dautraix, Co-Secrétaire Générale du SNETAP – FSU

Alan Testard, secrétaire national Futurs Bio à la FNAB

Christophe Cottereau, référent climat FNAB

FNAB
40 Rue de Malte, 75011 Paris
Tél. : 07.69.82.62.36
www.fnab.org

Relations Presse
William Lambert
06 03 90 11 19
william@lambertcommunication.com

Philippe Camburet Président de la FNAB



En une dizaine d'années la Bio s'est imposée dans le paysage agricole français.

L'agriculture biologique représentait moins de 4% de l'emploi agricole en 2013, nous en sommes aujourd'hui à plus de 16%. C'est un mode de production qui suscite de nombreuses vocations, particulièrement chez les porteur.euses de projet non issus du milieu agricole, qui représentent 60% des candidat.es à l'installation. Selon les chiffres du recensement agricole, 25% des nouvelles installations se sont faites en Bio entre 2010 et 2020.

Malgré ce pouvoir d'attraction, et alors que le renouvellement des générations agricoles est l'un des enjeux majeurs de ces prochaines années, s'installer en AB reste un parcours du combattant !

Les porteur.euses de projet en Bio rencontrent, en effet, des difficultés à se former, car l'AB est quasiment absente des programmes de l'enseignement agricole. Quant au parcours officiel à l'installation, il ne répond généralement pas à leurs attentes, les spécificités de la Bio étant rarement prises en compte.

La nouvelle Loi d'Orientation Agricole (LOA) doit permettre de corriger ces anomalies. Car au-delà des aides à l'installation et à la conversion, c'est tout l'environnement des porteur.euses de projet qui doit être revu afin d'atteindre l'objectif gouvernemental de 18% des surfaces agricoles en Bio en 2027.

SE FORMER : L'enseignement de La Bio

L'agriculture Bio n'est pas mentionnée dans les référentiels de l'enseignement agricole alors qu'elle représente plus de 16% de l'emploi agricole et suscite de nombreuses vocations. Suivant les régions, entre 30% à 50% des porteurs de projet souhaitent s'installer en Bio, selon les données recueillies par les Points d'Accueil Installation transmission (PAIT). Mais beaucoup n'aboutissent pas.

Pour s'installer dans de bonnes conditions, pouvoir se former est essentiel, que ce soit en formation initiale ou en formation continue. La Bio propose, par ailleurs, une approche systémique et des techniques qui peuvent s'inspirer tou.te.s les agriculteur.rices, quel que soit leur mode de production.

Dans les lycées agricoles, l'enseignement de la Bio est laissée à la discrétion des enseignants et des établissements et ne permet généralement pas d'acquérir les connaissances nécessaires pour s'installer. La seule obligation ministérielle nationale dispose que « *l'agroécologie doit être intégrée dans tous les modules de formation* ». Mais sans précision de durée, sans programme, ni définition précise de l'agroécologie. Et la Bio n'est pratiquement pas mentionnée, alors qu'elle est la démarche agro-environnementale la plus aboutie et la seule à bénéficier d'un label européen.

Par ailleurs, faute d'obligation nationale, les enseignant.es n'ont pas les ressources nécessaires pour enseigner la Bio : 72% déclarent ainsi avoir besoin de plus de contenus techniques (enquête FNAB de 2020).

Certains établissements font certes des efforts et il existe en France 81 formations à orientation Bio. Mais elle ne représentent que 5% des 1614 formations "production" de l'enseignement agricole public. Et leur répartition est inégale : 23% des BPREA sont à orientation Bio, mais les CAP à orientation Bio sont quasi inexistantes.

Demande n° 1

La FNAB demande que la Loi d'Orientation Agricole (LOA) rende obligatoire dans l'enseignement agricole un module équivalent à 3 heures par semaine sur l'agriculture biologique, afin de mettre les étudiant.es en capacité de concevoir une approche système sur la ferme.

ÊTRE ACCOMPAGNÉ.E

Le parcours à l'installation

S'installer en Bio demande d'être correctement accompagné.e. Cela est d'autant plus nécessaire pour les nombreux.ses porteur.euses de projet AB non issu.es du milieu agricole. Or, le parcours officiel à l'installation ne répond pas à leurs besoins.

Tout.e porteur.euse de projet agricole peut bénéficier d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP), obligatoire pour l'obtention des aides à l'installation. Ce parcours d'installation ne prévoit pas que soit abordé l'agriculture biologique au cours du stage de 21 heures que doivent suivre les candidat.es à l'installation, ni que les structures spécialisées en AB accompagnent les porteur.ses de projets en bio.

Demande n° 2

La LOA va être l'occasion de modifier le parcours d'accompagnement à l'installation, dans lequel l'agriculture biologique est aujourd'hui sous-représentée. La FNAB demande que le futur parcours à l'installation propose systématiquement un accompagnement par une structure spécialisée dans l'agriculture biologique. C'est cette structure qui sera en capacité d'accompagner correctement les publics non issus du milieu agricole qui souhaitent s'installer en bio.

Alors que l'accès au foncier est un enjeu majeur pour les porteur.euses de projet en Bio, chaque années des fermes labellisées sont déconverties lors de leur reprise. C'est une anomalie au regard des enjeux environnementaux et des finances publiques, des aides ayant été versées pour la conversion et le maintien en AB des surfaces concernées.

Certes, quand les SAFER préemptent du foncier en Bio elles ont l'obligation de le rétrocéder aux porteurs de projet qui veulent s'installer en AB. Mais 60% du foncier agricole est en fermage (c'est-à-dire en location) et échappe à cette possibilité de préemption.

Demande n° 3

Il faut donc que cette règle soit élargie à 100% des terres agricoles. Les porteurs de projet qui veulent s'installer en Bio soient prioritaires au moment de l'attribution des autorisations d'exploiter, afin de garantir effectivement le maintien des terres Bio en Bio.

INSTALLATION EN BIO & CRISE CLIMATIQUE

L'adaptation au changement climatique est un défi majeure face auquel la Bio présente de très nombreux atouts, en termes de stockage carbone, de gestion et de préservation de la ressource en eau et de résilience. Mais, malgré les travaux de l'ITAB¹ et les programmes de l'INRAE² sur l'AB, les données dont nous disposons demeurent trop parcellaires. Il est donc primordial que la recherche contribue à mieux caractériser les bénéfices techniques de la Bio afin, notamment, de mieux accompagner les nouveaux.elles installés.es.

CLIMAE, le programme phare de l'INRAE sur la transition agroécologique ne comprend aucune étude spécifique sur la Bio. Autre programme phare de l'INRAE, METABIO, qui étudie les conséquences qui résulteraient d'une augmentation notable des surfaces cultivées en AB, ne comprend quant à lui aucun volet visant à caractériser les atouts de la Bio face aux bouleversements climatiques.

Demande n° 4

La FNAB demande que l'Etat incite le secteur de la recherche agricole à mieux caractériser la résilience des techniques agricoles biologiques quant à la gestion quantitative de l'eau et l'adaptation aux bouleversements climatiques .

Favoriser la transition de l'agriculture dans un contexte de changement climatique est l'un des grands objectifs de la future LOA. Mais cette entrée climat ne peut être abordée sous le seul angle des émissions de gaz à effet de serre (GES). Elle doit être pensée en lien avec les problématiques de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité.

Le modèle Bio repose sur une approche systémique prenant en compte les interactions entre biodiversité, eau et climat. Or, les outils de diagnostic climat aujourd'hui utilisés s'attachent uniquement à l'enjeu des gaz à effet de serre, ce qui est un non-sens pour l'AB. En outre, ces diagnostics n'induisent pas de changements structurels et systémiques des pratiques agricoles et peuvent favoriser des méthodes présentant des risques pour la biodiversité et l'adaptation des fermes au changement climatique.

Demande n° 5

Le virage de la transition voulu par la LOA doit se faire avec des outils adaptés, qui répondent à des enjeux systémiques. La FNAB demande que les diagnostics climatiques, obligatoires au moment de l'installation ou de la transmission, soient faits par des techniciens dédiés à la Bio avec des outils adaptés à la Bio.

¹ Institut Technique de l'Agriculture Biologique . ² Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement .